



COMITE DU JURA
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le 24 mai 2018 à 18h30.

Au Boulodrome Régional de Mont sous Vaudrey

Présents :

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Françoise GAUTHIER, Jocelyne JARCELLAT, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.

MM. Dominique BACHELEY, Michel BOURGEON, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Michaël FAIVRE, Patrick GRUNEISEN, Philippe JARCELLAT, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Gilles OUTREY, Gérard PELLOTTIER, Michel PERRUSSEL, Marc SERTILLANGE et Christian VALET.

Docteur RAFINDRAKOTO Davida.

Absents excusés :

M. Jean BINDA et Jean-Marie MARAUX.

La réunion commence à 18h30 sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le président remercie tous les membres présents pour cette deuxième réunion de l'année.

Il précise que notre ami et président délégué, Jean-Marie MARAUX, est retenu par des obligations fédérales et c'est l'occasion pour le CD39 d'avoir une pensée pour le Président de la FFPJP, M. Michel DESBOIS, en lui adressant tout son soutien dans le combat qu'il mène contre la maladie.

P.S. : En préambule à la réunion, le Président DE BASTOS exprimait une pensée amicale et réconfortante pour notre Président fédéral Michel DESBOIS. Ni lui, ni personne ne pouvait imaginer que le surlendemain la Fédération nous informerait de son décès. Au nom de la pétanque Jurassienne, le Président a transmis à la fédération un message de sympathie. Le CD39 effectuera un don à la fondation ILONA, conformément aux dernières volontés du Président Fédéral. M. Michel DEMOUGEOT a pu se rendre aux obsèques.

Malheureusement, d'autres personnes nous ont quittés, parmi lesquelles, M. Christian BERNARD, trésorier fondateur du CD39. Un impair a été commis, bien involontairement, puisque le CD39 n'était pas du tout représenté. Le CD39 s'en excuse. D'autre part, la maman de Dominique BACHELEY est décédée. Pour ces personnes et les disparus dans les clubs, le CD39 a une pensée.

PS 1: A l'heure de la rédaction de ce compte rendu, c'est une autre très triste nouvelle qui vient assombrir ce week-end. La Franche-Comté perd en cette année 2018, son deuxième très grand serviteur, après M. Patrick GALMICHE, en la personne de M. Jean-Marie TOURNIER, ancien Président du CD25 et actuel Président de la commission sportive de la commission territoriale de Franche-Comté, en charge du CRC entre autres. C'est un choc même si sa santé était vacillante depuis quelques années. Le CD39 adresse ses sincères condoléances à sa famille et il fut représenté par M. Jean BINDA aux obsèques.

PS 2: A l'heure de la rédaction de ce compte rendu, le CD39 a une pensée pour la famille de Cyril VANGRIECKEN, âgé de 22 ans, joueur belge, grand espoir de sa fédération, décédé dans l'attentat de Liège.

Dans un autre registre, c'est avec grand plaisir que nous avons pu recroiser M. Christian VALET, notre membre d'honneur. Autre grand plaisir, c'est de constater que M. Gilles OUTREY est à nouveau totalement opérationnel.

Enfin, le CD39 souhaite la bienvenue au petit Maël qui fait le bonheur de Julien et Charlotte MARAUX, de sa famille et des nombreux amis pétanqueurs.

Du côté sportif, les championnats ont débuté avec quelques péripéties, parfois liées aux conditions climatiques. Le Président tient à remercier officiellement M. Fernand FOURNIER, président de l'ABJ, qui a accepté, au pied levé, d'organiser la deuxième journée du championnat tripléte provençal, compte tenu des conditions climatiques inappropriées pour le jeu provençal. Remerciements également à M. Jean BINDA, président du Carreau Champagnolais, qui a accepté la proposition du jury. Le Président reviendra plus tard sur un fait annexe.

Enfin, il remercie très sincèrement M. Dominique GISSAT notre traiteur lors du championnat Individuel Masculin Féminin et Jeunes qui ne nous pas facturé la totalité des repas commandés. Là aussi, le Président reviendra sur ce point au chapitre championnat.

Un moment très important a été vécu au moment du championnat régional Sport Adapté. Une convention avec la Ligue régional Bourgogne Franche Sport Adapté a été signée avec son président, M. Jean-Pierre MARTIN. Elle a été relayée dans le magazine Planète-Boules.

Une petite cérémonie sympathique : Avant de débiter notre réunion, Monsieur Jean GALLIOZ, Président du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du Jura, a remis au nom du Ministre et du Préfet :

- La médaille de Bronze à Madame Yvette OUTREY
- La médaille d'argent à Antoine MARTINELLO.

Le Président ainsi que les membres du CD39 ont applaudi et adressé leurs chaleureuses félicitations aux deux récipiendaires.

1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2018.

En l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 : Bilan des championnats du Jura et Ligue. (mi-saison)

Actuellement, 5 titres de champions de Ligue conquis par des Jurassiens en senior. Pour les jeunes, c'est une véritable razzia dont Michel BOURGEON nous reparlera.

PS : au moment de ce compte rendu, c'est un 6^{ème} titre de Ligue qui a été obtenu en doublette mixte.

Le Président demande le ressenti aux différents délégués sur ce début de saison. Il précise que les conditions climatiques ont amené les jurys à délocaliser le championnat : triplète provençal Jura de Champagnole à Lons et triplète Masculin et Féminin Ligue de Montferrand le château au boulodrome de Mont sous Vaudrey.

Le Jury, en parfaite coordination avec le corps arbitral doit veiller aux conditions optimales pour le bon déroulement des concours ou des championnats. Ce sont des décisions prises en totale adéquation avec les textes fédéraux. Les critiques proviennent essentiellement sur le moment où la décision est prise et sur le changement de terrain. Ce sont des décisions que le Président soutient pleinement et il trouve absolument déplorable qu'un joueur, n'acceptant pas une décision de jury, appelle la fédération sans en référer au Président de CD. Ce joueur, en l'occurrence M. Valentin POMMIER, a fait l'objet d'une mise au point par son club et le Président remercie la Présidente de Sportivement Pétanque de cette initiative.

Rappel : Tout joueur peut contester et formuler une réclamation. Celle-ci doit faire l'objet d'un écrit adressé au Président concerné par le niveau de la compétition : Président du CD s'il s'agit d'un championnat départemental ou au Président du Comité Régional s'il s'agit d'un championnat régional.

Tarifs de buvette : il est rappelé que les clubs qui viennent organiser un championnat ou concours au boulodrome, sont tenus de respecter les tarifs arrêtés par le CD39. De plus, il avait été demandé à l'organisateur de proposer une « boisson pilote », non alcoolisée, du type Diabolo, au prix de 0.50 € le verre.

Décision prise et votée à l'unanimité des membres présents du CD 39 : A compter de la date de cette réunion, le club qui ne respecterait pas l'obligation d'appliquer les tarifs des boissons arrêtés par le CD 39 lors de l'utilisation du boulodrome, sera sanctionné et devra verser une amende de 200 € au CD39.

Modification du cahier des charges pour 2019 : la tenue homogène devra **obligatoirement porter l'identification du club.** Le Président a déjà procédé à cette rectification dans le cahier des charges. Un rappel de cette obligation sera formulé au cours de l'AG 2018 et suivi d'un courrier auprès de tous les présidents des clubs, avant que débutent les championnats 2019. Après ces divers rappels, il va s'en dire que les jurys des championnats auront pour consigne d'exclure tout joueur qui ne respecterait pas l'obligation d'être en tenue homogène sur laquelle l'identification de son club devra obligatoirement être floquée.

Autre modification : dans le Règlement Intérieur, le Président a mis à jour l'article concernant les mutations.

Championnat Individuel Masculin et Féminin : le CD39 doit revoir son déroulement : trop de travail sur une journée, trop de terrains nécessaires.

- Soit sur 1 jour et demi en gardant l'individuel jeunes le dimanche.
- Soit séparer le championnat « jeunes »

Si le calendrier unique est maintenu par notre fédération, alors, dans ce cas-là, le problème de l'Individuel ne se posera plus.

Autres remarques concernant les championnats :

Tables de marques – Jurys :

Rien de particulier à signaler si ce n'est l'interdiction du port du jean de couleur bleue respectée par tous les joueurs. Malgré l'incompréhension générale suscitée par ce point de règlement, il faut noter que cette interdiction a été mise en application par l'ensemble des joueurs, ce qui est tout à leur honneur.

Arbitrage : Pas de soucis majeurs. Encore quelques irréductibles fumeurs qui parfois, comme des adolescents, jouent au chat et à la souris pour satisfaire leur besoin de nicotine.

Dimensions des terrains : Rappel des dimensions qui hélas ne sont pas toujours respectées sur certains lieux de compétitions. Les terrains doivent réglementairement mesurer 12 m X 3 m. Les terrains aux extrémités des aires de jeux, donc les terrains qui longent un terrain interdit doivent mesurer 4 m X 12, ceci afin que le lancer du but puisse s'effectuer en respectant le mètre exigé par rapport à la ligne de perte longitudinale et permettre également que le jeu puisse se dérouler sur une grandeur de surface identique aux autres terrains.

Le Président du CD 39, demande à tous les organisateurs de veiller à la dimension réglementaire des terrains proposés lors de l'organisation de concours ou championnats qui se déroulent sur leur propre site. En particulier, il demande au Président Jacques PARIS, du club de PONT DE POITTE de bien vouloir réorganiser l'implantation de ses terrains afin que leurs dimensions soient conformes à la réglementation. De même, il n'est pas acceptable comme cela s'est produit à PONT DE POITTE, qu'un terrain soit contigu longitudinalement à deux autres terrains. Ce club a engagé de gros travaux et réalisé la création de plusieurs terrains autour du boulo-drome. Ce qui est fort louable. Un petit bémol cependant exprimé par plusieurs joueurs et arbitres lors du pré-qualificatif doublette ligue le 8 mai dernier : certains terrains avaient une épaisseur de gravier trop importante. Les boules s'y enlisaient à moitié de leur épaisseur et devenaient de fait difficilement délogeables ni même mesurables.

Pré-qualificatif ligue tripléte promotion : Une fois de plus, Marc SERTILLANGE regrette le peu d'équipes inscrites à ce pré-qualificatif. Il dit que le fait que ce championnat soit organisé à SAINT CLAUDE ne peut en aucune façon justifier la faible participation, y compris par celui de la phase finale, d'autant qu'à l'inverse, les joueurs Sanclaudiens se déplacent en nombre lorsque les championnats ont lieu sur d'autres sites.

Délégation France pour les Ligue : Pour les équipes jurassiennes, voici les coordonnées des délégués de ligue :

M. Robert DEVOILLE pour le vétéran (Damparis) : robdevcd70@gmail.com

M. Denis LHOMME pour l'Individuel masculin (Mt/Vaudrey) : denlhocd70@laposte.net

M. Christian VALET pour le mixte (Mt/Vaudrey) : valfleuri.valet@wanadoo.fr

M. Michel THOMAS pour le tripléte masculin (Champvans) et doublette masculin (Saint Claude): michel869@gmail.com

M. Jean-Pierre CHALOPIN pour tripléte masculin (Sportivement Pétanque) : jean-pierre.chalopin@orange.fr

Michel CUISENIER pour l'individuel féminin (Saint Claude) : cuisenier.michel@orange.fr

Changement de délégué pour le Jura : C'est Christian VALET qui sera le délégué au championnat de France Doublette Séniors qui aura lieu à QUILLAN les 8 et 9 septembre prochains en lieu et place d'Hervé MOINE.

Obbligations médicales sur les championnats de France : les délégués aux Championnats de France doivent contacter leurs joueurs afin de savoir s'ils prennent un traitement médical régulier.

Si c'est le cas : vérifier que ce traitement ne fait pas partie de la liste des substances interdites de l'AMA. Ceci est très facile en se connectant sur l'application Sport Protect (identifiant: FFPJP, mot de passe : N° de licence).

Attention d'anticiper ces formalités bien avant le championnat de France

concerné : Si le médicament est classé interdit il faut faire une A.U.T. (Autorisation d'Usage à des Fins Thérapeutiques) nécessaire en cas de contrôle antidopage afin d'éviter une sanction au joueur. (Voir sur le site de la FFPJP ou directement sur www.afld.fr) (Agence Française de Lutte contre le Dopage) Le Président propose que le médecin du CD 39, le Dr Davida RAZAFINKDRAKOTO, puisse être le référent sur ce dossier et que chaque délégué prenne contact avec lui en cas de besoin. Lui adresser par mail, (draza@orange.fr), la photocopie de l'ordonnance du joueur. Il donnera suite à votre envoi et vous dira s'il y a lieu de faire établir une A.U.T. par le médecin traitant du joueur pour tel type de médicament.

Notre Docteur accepte bien volontiers cette charge et rappelle quels sont actuellement les points précis sur lesquels se réalisent des contrôles anti dopages.

3 : Compte-rendu de la rencontre avec la CCVA.

La rencontre s'est tenue le 2 mai avec MM. BACHELEY, VALET, MARAUX et DE BASTOS. La CCVA était représentée par MM. ROCHET, ROUGEY, FRAIZIER et GAUTHIER. Une réunion qui a permis certaines avancées significatives dans cette affaire qui, bien évidemment, n'est pas close, puisque certains dossiers sont en cours comme les différents contentieux liés aux malfaçons. Le CD39 n'engagera aucun accord définitif tant que ces points-là ne seront pas résolus. Cependant, les avancées sont :

- La CCVA assurera la gestion des contentieux dans son intégralité (une réunion le 12 juin prochain avec experts et autres permettra d'y voir plus clair puisque le CD39 sera présent).
- La CCVA accepte de se porter caution ce qui va permettre une bien meilleure négociation avec les banques (taux d'emprunt)
- Les droits de mutation (taxes liées à l'achat autour de 60 000€ que le CD39 devrait payer en plus du prix fixé) seront diminués. Le montant reste à définir. Mais ce différentiel permettrait au CD39 d'envisager l'acquisition de tribunes (environ 30 000€).

Le président précise que, contrairement à ce qui peut se dire, le CD39 n'agit pas dans la précipitation mais bel et bien dans le temps de l'analyse et de l'information concrète. Le CD39 avait besoin de l'accord des présidents de clubs, l'accord obtenu oblige le traitement ce dossier avec la plus grande rigueur.

4 : Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté

Très succinctement, la commission sportive du CRBFC s'est réunie pour préparer l'échéance 2019. Ces propositions seront soumises au vote du Comité Directeur du CRBFC le 9 juin prochain. Voici quelques points qui seront délibérés :

- **Suppression des championnats territoriaux de Franche-Comté** comme exigé par la FFPJP
- **Le championnat départemental servira de qualificatif** pour le championnat régional BFC
- Le champion du CD est qualifié pour le championnat de France
- Le vice-champion est qualifié d'office au championnat régional BFC (8 équipes puisque 8 départements)
- Pour arriver à 32 équipes au championnat régional BFC, il reste 24 équipes qui seront qualifiées au ratio du nombre de participants au championnat départemental (système actuel de la ligue de Franche-Comté)

5: Point sur les commissions.

a) **Finances** : Informations concernant la trésorerie générale :

Situation au 24/05 :

Compte Courant :	17 962,98
Livret :	76 165,04
Cpte chpt Fr	228,44
Caisse d'Epargne	466,50
Espèces	42,95
Total	94 865,91

Championnat organisé par le CD39, le 01/05 :

Recette :	4 773,17
Dépenses :	3 595,17
Résultat :	+ 1 178,02

Les dépenses importantes de ces 3 derniers mois :

Loyer + charges du boulodrome :	23 267,00 euros
FFPJP, acompte sur licences :	11 746,00 euros

Les demandes de subventions :

Conseil Départemental :

- demande déposée le 17/02, montant demandé : 8 600 euros
- subvention accordée : 8 505 euros, information reçue ces derniers jours

CNDS :

- demande déposée le 29/03, montant demandé : 2000 euros (en attente de réponse)

Comptabilité du boulodrome : Montant de l'actif au 24.05.18

Compte Courant :	3 363.34
Livret :	30 260.86
Espèces	269.64
Total	33 893.84

Reste à percevoir une facture de consommations : 967.23 €

Point sur les licences : Point sur la gestion 2018 : licences, mutations, trésorerie
Situation à la date du 24 Mai

Licences : 1556 licences, soit 93.06% des 1672 licences établies en 2017.

1416 licenciés seniors dont 1132 masculins et 284 féminines répartis comme suit :

611 vétérans (511 m – 100 f)

805 seniors (621 m – 184 f)

140 licenciés jeunes dont 109 masculins et 31 féminines répartis comme suit :

26 juniors (22 m – 4 f)

39 cadets (26 m – 13 f)

50 minimes (38 m – 12 f)

25 benjamins (23 m – 2 f)

Le total de ces 1556 licences se décompose de :

183 nouvelles, 200 avec reprise de carte et 1173 sans reprise de carte.

35 duplicatas (gratuité) + 6 (payant)

3 corrections d'erreur (dont 1 à charge du CD39)

Mutations :

119 mutations internes payantes dont 3 non reprises

17 mutations internes gratuites dont 1 non reprise

4 nouvelles licences (plus dans la base)

20 mutations externes sortantes ont été comptabilisées.

14 mutations externes entrantes ont été établies.

Point sur la trésorerie des licences :

A ce jour la somme de 70 205.00 € a été réglée dont 81.00€ de trop perçu par Foncine le Haut et 8.00€ par Jeanrenaud , soit 70 116.00 €

4 048.00 € sont à encaisser sur 74 164.00 €

b) Arbitrage :

Certificat Médical : Arbitre départemental, régional, national, européen ou international de plus de 65 ans dans l'année devra fournir un certificat médical d'aptitude.

Il doit en faire la demande par courrier ou par mail :

- Pour l'arbitre départemental au Président du comité Départemental,
- Pour l'arbitre régional au Président de la Région,
- Pour l'arbitre national-européen ou international au Président de la CNA, avant le **30 septembre de l'année en cours.**

Il recevra le formulaire de la FFPJP par l'instance compétente, qu'il devra faire remplir lors d'une visite médicale par un médecin du sport ou son médecin traitant.

Ce formulaire sera composé de deux volets :

- le premier réservé au « médical » est rempli par le médecin et conservé par l'arbitre.
- Le deuxième volet qui est un certificat d'aptitude à la pratique de l'arbitrage est rempli par le médecin. L'arbitre le transmettra à son comité départemental qui en informera l'instance concernée par le grade de l'arbitre.

En cas de contestation, soit par l'arbitre, soit par le président du Comité départemental, régional ou Fédéral, il pourra être fait appel de cette décision auprès du médecin de la FFPJP qui réunira la commission médicale pour statuer en dernier ressort.

Nomination d'un délégué pour les régionaux :

- POLIGNY : Patrick CROTET
- SALINS : Emilie MARAUX
- ARINTHOD : Michel PERRUSSEL
- BLETTERANS : Françoise GAUTHIER
- LONS LE SAUNIER : Antoine MARTINELLO
- MONT SOUS VAUDREY : Christian VALET

c) Jeunes :

Michel BOURGEON est très satisfait par la participation massive des Jeunes Jurassiens aux différents championnats : + 25% par rapport à l'année 2017

- 98 joueurs le 22 avril au championnat Jura Doublettes jeunes à MONT SOUS VAUDREY
- 97 joueurs le 1^{er} mai au championnat Jura Individuel Jeunes à MONT SOUS VAUDREY
- 44 joueurs le 10 mai au championnat ligue Doublettes jeunes à VALDOIE

Au niveau des résultats les clubs jurassiens ont fait carton plein au championnat doublette ligue à VALDOIE : Résultats complets à consulter sur le site du CD 39

- **Benjamins :** Champions : BINDA Bastien / DUPRE Mathieu (Champvans)
- **Minimes :** Champions : TOURNIER Marcus et GALLET Océane (Poligny)
Vice-champions : BOUVERET Nathan et PIARD Robin
(Moirans)
- **Cadets :** Champions : JARJAT Quentin et ETIGNARD Davy (Moirans)
Vice-champions : BOURGEON Estelle et PAPIN Alexis
Champvans)
- **Juniors :** Champions : DECOUTEIX Lucas et NICOT Nathan
(Sportivement Pétanque)
Vice-champions : COMPARET Aymeric et PUTIN Tom
(Sportivement Pétanque)

Infos :

- La sélection « JEUNES » est reportée à une date ultérieure, non connue à ce jour.
- Le CRC « JEUNES » aura lieu le 14 octobre prochain à ARC LES GRAY

d) Sportive :

Préparation de la journée de CRC-CDC du 10 juin : 8h30 en CRC, 9h en CDC (Elite et 2^{ème} division Féminine, les autres groupes ne jouent pas à cette date)

Jeux :

CRC1 : 24	CDC Elite : 18
CRC2 : 24	CDC 2ème D F: 16
CRC F : 16	

Total des jeux : CRC 64 CDC : 34

Arbitres : Michel PERRUSSEL et Hervé ROUX

Délégué : Paulo DE BASTOS et Antoine MARTINELLO

Ateliers : Philippe JARCELLAT et Michel PERRUSSEL

Buvette : Jocelyne JARCELLAT, Gérard PELLOTIER, Gilles OUTREY, François MICHEL, Patrick GRUNEISEN (le matin)

Vin d'honneur : Yvette OUTREY

Repas de midi pour les bénévoles : 15 repas environ à commander auprès de Dominique GISSAT (Yvette OUTREY)

e) Boulodrome :

Travaux extérieurs : accès au boulodrome (trous) :

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise BAILLY afin que les trous subsistants sur les voies d'accès au boulodrome puissent être comblés.

Montant des travaux : 2 356 €.

6 : Questions diverses.

- Le Président a récupéré le dossier pour le National de Moulins pour notre équipe championne triplète Jura. Marc SERTILLANGE sera le délégué. Il accompagne l'équipe de la DPC, championne triplète du Jura.
- **Loto** 3 novembre 2019 à la salle des fêtes de Mont sous Vaudrey.
- **Championnat d'Europe des Clubs** : EURO CUP ou Coupe d'Europe du 30 novembre au 2 décembre : la CEP envisage de passer la finale de la Coupe d'Europe de 8 à 16 équipes et de l'organiser en France vu les possibilités de boulodromes couverts suffisants. Le CEP nous propose d'accueillir cette manifestation au boulodrome régional de BANS.
Compte tenu des contraintes formulées dans le cadre du cahier des charges concernant son organisation, et les coûts budgétaires qui en découlent les membres du CD 39 émettent un avis défavorable.
- Dans le cadre du soutien à la candidature des Sports Boules aux J.O. 2024 à Paris, toute personne qui peut faire poser une personne avec une boule devant un œil transmettra cette photo au Président du CD39 qui l'enverra à M. Claude AZEMA (élu(e) politique, sportif connu, personnalités diverses qui jouissent d'une notoriété...). C'est très porteur dans le processus de validation de cette candidature où la concurrence d'autres sports est importante.

- Conformément au règlement officiel de notre fédération, tout club affilié doit organiser 1 compétition officielle.
De fait, le DPC et Moissey ont dû annuler leur concours pour diverses raisons.
Pour ce qui concerne le club de MOISSEY : 6 octobre à Mont sous Vaudrey en triplète AB.
Pour le DPC : 13 octobre à Dole à 8h : Provençal
- Disponibilité du boulodrome le 18 juin pour l'association ETAPES.
- Juralympiques du 7 juillet à Bellecin : 1 équipe de 6 jeunes (nés en 2005, 2006, 2007 et titulaires brevet de natation) avec deux dirigeants.
- Congrès FFPJP à Troyes : 11-12 janvier 2019. Hervé MOINE s'est chargé de la réservation hôtelière.

Le Président lève la séance à 23h00 .

Le secrétaire Général
Michel PERRUSSEL

Le Président du CD 39 FFPJP
Paulo DE BASTOS